



Commune d'Ursy

RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2022

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan;
 - b) le compte de résultats;
 - c) le compte des investissements;
 - d) le tableau des flux de trésorerie;
 - e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison.

➤ Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

²En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Synthèses.....	5
3. Quotité d'impôt et taxes communales.....	8
3.1 Quotité d'impôt.....	8
3.2 Taxes communales.....	8
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	10
4.1 Généralités.....	10
4.2 Amortissements.....	10
4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	10
5. Résultat.....	10
5.1 Vue d'ensemble.....	10
5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global).....	11
5.3 Compte des investissements.....	12
6. Compte de résultats.....	12
6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures.....	12
6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	13
6.3 Répartition des charges nettes 2021 par rapport à 2022.....	15
6.4 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances.....	16
7. Compte des investissements.....	20
7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières.....	20
8. Bilan.....	21
9. Tableau des flux de trésorerie.....	22
10. Annexes aux comptes annuels.....	23
10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO).....	23
10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	24
10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	25
10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	26
10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO).....	27
11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement.....	29
12. Bases légales.....	30

1. Introduction

Les comptes 2022 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de produits de CHF 564'780.62 contre CHF -1'312'058.60 sur le budget 2022. La justification de cette différence comptes/budget résulte que lorsque nous établissons le budget, toutes les charges prévues et non réalisées l'année précédente sont inscrites et les recettes fiscales qui sont estimées avec prudence.

- l'excédent de produits se justifie par l'augmentation des recettes fiscales qui représente ~ CHF 1'462'000.00.
- la diminution de charges (travaux ou achats non effectués) représentant de ~ CHF – 422'000.00

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de produits de CHF 563'188.25. La conséquence de cet excédent de produits est les versements du solde des subventions pour la construction du centre scolaire et celles relatives aux routes AF étapes 2 et 3. On y ajoute encore la vente de l'ancienne école de Mossel.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2022 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2022 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.ursy.ch



2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a) Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 21 septembre 2020 les réglementations suivantes :

Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs.
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.
- Art. 4 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. à OFCo)
Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs. L'article 8 est réservé.
² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

- Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

- Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)
¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas :
 - a) Crédit d'engagement jusqu'à 500'000 francs : 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 50'000.00 francs.
 - b) Crédit d'engagement dès 500'000 francs : 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 100'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 20'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

- Art. 8 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) transactions immobilières jusqu'à un montant maximum de 30'000.00 francs par opération, frais de transaction non compris (registre foncier, notaire et géomètre) ;
- b) échange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface au moins identique et qu'aucun apport financier ne soit fait.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

b) Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés grâce aux prélèvements au financement spécial équilibre du compte pour les chapitres réservés aux eaux et par une attribution au réserve fond spécial équilibre du compte pour le chapitre de la gestion des déchets.

Impôts

En 2022, la quotité d'impôt reste inchangée soit 77.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base. Pour information, les rentrées fiscales sur les personnes physiques représentent une moyenne de CHF 2'609.40/contribuable. Ceci ne permet pas de couvrir les charges liées au ménage communal. La différence est largement compensée par les impôts sur les personnes morales et les impôts spéciaux.

Les investissements et les projets importants

Les investissements suivants sont terminés :

Investissements	Crédits votés	Montant des travaux	Différences
Installation d'un ascenseur, Route de Moudon 5 à Ursy	200'000.00	163 584.70	- 36 415.30
Subventions cantonales pour le centre scolaire à Ursy	- 1 170 546.25	- 1 170 546.25	-
Réfection des routes AF étape 2 (dicastère de routes)	652 900.00	523 811.55	- 129 088.45
Réfection des routes AF étape 2 (dicastère de l'adduction d'eau)	10 100.00	10'452.20	352.20
Réfection des routes AF étape 2 (dicastère du traitement des eaux)	112 00.00	108 372.35	- 3 627.65
Construction d'un collecteur, Route de Vauderens à Ursy	179 000.00	166 779.45	- 12 220.55
Aménagement d'un columbarium	28 204.10	25 391.70	- 2 812.40
Vente ancienne école, Route de la Chapelle 6 à Mossel	- 532 229.50	-532 955.40	- 725.90
Total	520 571.65	-705'109.70	- 184'538.05

Vous pourrez constater qu'un seul petit dépassement est à relever.

Les investissements et subventions reportés sur 2023 sont:

1. Mise en place du modèle de compte (MCH2)
2. Crédit d'étude rénovation bâtiment, route de Moudon 5 à Ursy
3. Réfection de routes AF, étape 3
4. Subventions d'investissements de la confédération et du canton pour les routes AF étapes 3
5. Réfection de canalisations liées à l'investissement des routes AF étape 2
6. Assainissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
7. Subventions d'investissement liées à l'investissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
8. Adduction d'eau village d'Ursy
9. Crédit d'étude mesures PGEE
10. Mise en séparatif village d'Ursy
11. Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens
12. Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 3
13. Subventions d'investissements du canton ; Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 3
14. Aménagement des cours d'eau, Route de Bionnens à Vauderens
15. Plan d'aménagement local
16. Crédit d'étude bâtiment , Route de Morlens 36, Vuarmarens

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2022 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	77.00 %
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	77.00 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.75 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00 %

3.2 Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe de raccordement

résultant de la surface de terrain déterminante (STd)
multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé
par le Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la
zone à bâtir considérée CHF 6.00 par m² HT

résultant de la surface de terrain déterminante (STd)
multipliée par l'indice de masse (IM) fixé par le Règlement
communal d'urbanisme (RCU) pour la zone à bâtir considérée CHF 1.20 par m³ HT

Taxe de base annuelle

par unité locative CHF 85.00 HT

à partir de la deuxième unité locative
et les suivantes CHF 55.00 HT

Taxe d'exploitation

Le prix de l'eau consommée est CHF 1.00/m³ TTC

3.2.2 Taxes du traitement des eaux :

Taxe de raccordement eaux usées CHF 4.25/m² HT

Taxe de raccordement eaux pluviales CHF 1.50/m² HT

Taxe fixe par unité locative CHF 1'440.00 HT

Taxe d'exploitation selon eaux consommées CHF 1.55 par m³ HT

Taxe de base m² de surface de parcelle CHF 0.10/m² TTC

Taxe de base pour les zones industrielles
avec coefficient de masse CHF 0.04 par m³ TTC

3.2.3 Taxes déchets :

Taxes de base annuelle	
pour la première personne composant le ménage	CHF 50.00 TTC
pour les suivantes dès l'années des douze ans.	CHF 25.00 TTC
Prix de l'élimination des déchets taxe au poids	CHF 0.35/kg TTC

3.2.4 Taxes d'inhumation :

Creusage d'une tombe / concession 25 ans, inclus désaffectation	CHF 1'000.00
Pose d'une urne dans columbarium inclus désaffectation	CHF 700.00
Creusage tombe cinéraire, concession 20 ans, inclus désaffectation	CHF 500.00
Concession pour urne dans tombe existante (ne prolonge pas la durée de la concession de la tombe existante)	CHF 350.00
Dépôt des cendres dans le jardin du souvenir	CHF 200.00

Taxes d'entrée

Personne n'habitant par le cercle d'inhumation

Pour une tombe	CHF 1'000.00
Pour une tombe cinéraire	CHF 750.00

Personne décédée habitant au dehors dont la famille (père, mère) réside dans le cercle

Pour une tombe	CHF 500.00
Pour une tombe cinéraire	CHF 350.00
Pour une urne	CHF 250.00

Chapelle funéraire

Personne domiciliée dans la commune	CHF 100.00
Personne domiciliée hors de la commune	CHF 200.00

3.2.5 Taxe d'exemption du Service du feu :

Taxe d'exemption annuelle	CHF 150.00
---------------------------	------------

3.2.6 Taxe/Impôt sur les chiens :

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton qui est facturé séparément.

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Les comptes 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultat

5.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
90	Clôture du compte de résultats	1 814 018.03	-	1 462 197.40
400	Impôts directs, personnes physiques	7 034 640.95	6 600 000.00	7 040 659.75
401	Impôts directs, personnes morales	621 779.20	228 941.20	334 915.55
4021	Impôts fonciers	835 985.65	787 000.00	804 677.35
5 ./ 6	Investissements nets	-563 188.25	-	-323 897.95

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

		Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
	Charges d'exploitation			
30	Charges de personnel	1 631 480.40	1 623 598.25	1 607 954.05
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 755 504.73	1 744 397.40	1 514 488.57
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 339 486.60	1 370 830.00	1 334 230.60
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	261 992.71	34 325.60	169 813.72
36	Charges de transfert	7 668 369.40	8 060 191.40	7 421 093.00
39	Subventions à redistribuer	267 175.30	344 800.00	318 359.65
	Total des charges d'exploitation	12 924 009.14	13 178 142.65	12 365 939.59
	Revenus d'exploitation			
40	Revenus fiscaux	9 465 687.85	7 981 291.20	8 943 543.30
41	Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00
42	Taxes	1 795 677.40	1 716 494.00	1 703 398.83
43	Revenus divers	96 167.93	68 524.00	11 353.76
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	113 060.58	28 058.20	0.00
46	Revenus de transfert	1 739 885.40	1 667 716.65	1 862 220.50
49	Subventions à redistribuer	267 175.30	344 800.00	318 359.65
	Total des revenus d'exploitation	13 477 654.46	11 798 884.05	12 838 876.04
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	553 645.32	-1 371 258.60	472 936.45
34	Charges financières	226 716.10	183 700.00	165 050.45
44	Revenus financiers	237 851.40	242 900.00	228 691.65
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	11 135.30	59 200.00	63 641.20
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	564 780.62	-1 312 058.60	536 577.65
38	Charges extraordinaires	9 088.95	0.00	47 891.35
48	Revenus extraordinaires	1 312 865.71	954 738.25	973 511.10
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	1 303 776.76	954 738.25	925 619.75
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	1 868 557.38	-357 320.35	1 462 197.40

Commentaires :

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 564'780.62

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 1'303'776.76

Le résultat total, soit CHF 1'868'557.38 d'excédent de produits sera viré à capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2022 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538.25 par an correspondant à 10% de la valeur de notre réserve de réévaluation du patrimoine administratif en 2021 sans les terrains et les forêts. Nous avons aussi dissous le solde de la provision qui était réservée à la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat. Finalement, le montant à payer pour cette prévoyance professionnelle par les communes a été réparti 50/50 entre le canton et les institutions concernées.

5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	1 255 326.00
590	Report au bilan des recettes	1 818 514.25
	Résultat du compte des investissements	-563 188.25

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

(Généré automatiquement par le système informatique)

CHARGES	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
30	Charges du personnel	1 631 480.40	-	1 623 598.25	-	1 607 954.05	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 755 504.73	-	1 744 397.40	-	1 514 488.57	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 339 486.60	-	1 370 830.00	-	1 334 230.60	-
34	Charges financières	226 716.10	-	183 700.00	-	165 050.45	-
35	Attributions aux financements spéciaux	261 992.71	-	34 325.60	-	169 813.72	-
36	Charges de transfert	7 668 369.40	-	8 060 191.40	-	7 421 093.00	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	9 088.95	-	-	-	47 891.35	-
39	Imputations internes	267 175.30	-	344 800.00	-	318 359.65	-
3	Total des charges	13 159 814.19	-	13 361 842.65	-	12 578 881.39	-

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	9 465 687.85	-	7 981 291.20	-	8 943 543.30
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 795 677.40	-	1 716 494.00	-	1 703 398.83
43	Revenus divers	-	96 167.93	-	68 524.00	-	11 353.76
44	Revenus financiers	-	237 851.40	-	242 900.00	-	228 691.65
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	113 060.58	-	28 058.20	-	-
46	Revenus de transfert	-	1 739 885.40	-	1 667 716.65	-	1 862 220.50
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	1 312 865.71	-	954 738.25	-	973 511.10
49	Imputations internes	-	267 175.30	-	344 800.00	-	318 359.65
4	Total des revenus	-	15 028 371.57	-	13 004 522.30	-	14 041 078.79

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	1 868 557.38	-	-	357 320.35	1 462 197.40	-
9	Comptes de clôture	1 868 557.38	-	-	-	-	-

Commentaires :

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 422'000.00 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 1'462'000.00

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 111 238.57	245 488.23	1 191 542.25	269 300.00	1 115 327.51	280 451.30
	Excédent de produits/charges	-	865 750.34	-	922 242.25	-	834 876.21
1	Ordre et sécurité publics - défense	326 416.60	160 892.30	355 704.40	153 850.00	324 690.14	157 514.75
	Excédent de produits/charges	-	165 524.30	-	201 854.40	-	167 175.39
2	Formation	5 183 809.40	533 828.30	5 171 623.10	462 615.65	4 983 317.65	457 492.00
	Excédent de produits/charges	-	4 649 981.10	-	4 709 007.45	-	4 525 825.65

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	576 643.80	99 294.15	623 189.80	116 450.00	502 574.06	124 899.80
	Excédent de produits/charges	-	477 349.65	-	506 739.80	-	377 674.26
4	Santé	1 502 360.15	27 790.55	1 603 541.50	28 200.00	1 467 768.65	18 644.65
	Excédent de produits/charges	-	1 474 569.60	-	1 575 341.50	-	1 449 124.00
5	Prévoyance sociale	1 512 883.60	68 446.20	1 681 202.65	64 400.00	1 448 332.71	70 412.95
	Excédent de produits/charges	-	1 444 437.40	-	1 616 802.65	-	1 377 919.76
6	Traffic et télécommunication	1 001 326.60	287 865.80	989 010.40	270 170.00	989 010.15	266 780.20
	Excédent de produits/charges	-	713 460.80	-	718 840.40	-	722 229.95
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	1 622 495.83	1 505 547.53	1 501 138.40	1 338 898.20	1 451 182.79	1 355 797.29
	Excédent de produits/charges	-	116 948.30	-	162 240.20	-	95 385.50
8	Economie publique	54 808.60	-	51 890.15	-	59 613.45	11 702.15
	Excédent de produits/charges	-	54 808.60	-	51 890.15	-	47 911.30
9	Finances et impôts	2 136 388.42	12 099 218.51	193 000.00	10 300 638.45	1 699 261.68	11 297 383.70
	Excédent de produits/charges	9 962 830.09	-	10 107 638.45	-	9 598 122.02	-
	Totaux	15 028 371.57	15 028 371.57	13 361 842.65	13 004 522.30	14 041 078.79	14 041 078.79
	Excédent de produits/charges	-	-	-	357 320.35	-	-

Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

0. Administration générale

- Le budget 2022 concernant le traitement du conseil communal était surestimé.
- Les frais d'affranchissements et de téléphone étaient surestimés au budget 2022
- Moins de frais concernant la maintenance informatique

1. Ordre et sécurité publics, défense

- La participation à l'Association Pompiers Glâne Sud est inférieure au budget, beaucoup moins d'interventions en 2022.

2. Formation

- La participation au Cycle d'orientation de la Glâne (CO) est inférieure suite à un remboursement concernant les comptes 2021 intervenu en 2022.

3. Culture, sports et loisirs

- Les frais concernant la remise en état du parcours VITA d'Ursy ont été inférieurs
- Comme le Cycle d'orientation de la Glâne, Epicentre a bénéficié d'un remboursement concernant les comptes 2021 qui est intervenu en 2022.
- Moins d'heures du personnel de l'exploitation imputées à ce dicastère

4. Santé

- La participation communale au Réseau santé de la Glâne (RSG) fait l'objet d'un remboursement.

5. Prévoyance sociale

- La contribution au Service social Glâne Sud (ASGS) est largement inférieure au montant prévu lors de l'établissement du budget. Beaucoup moins de personnes faisant appel à ce service en 2022.

6. Trafic et télécommunications

- Conforme au budget

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Les 3 chapitres « approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et gestion des déchets » sont couverts à 100%, après prélèvements ou attributions aux financements spéciaux.

8. Economie publique

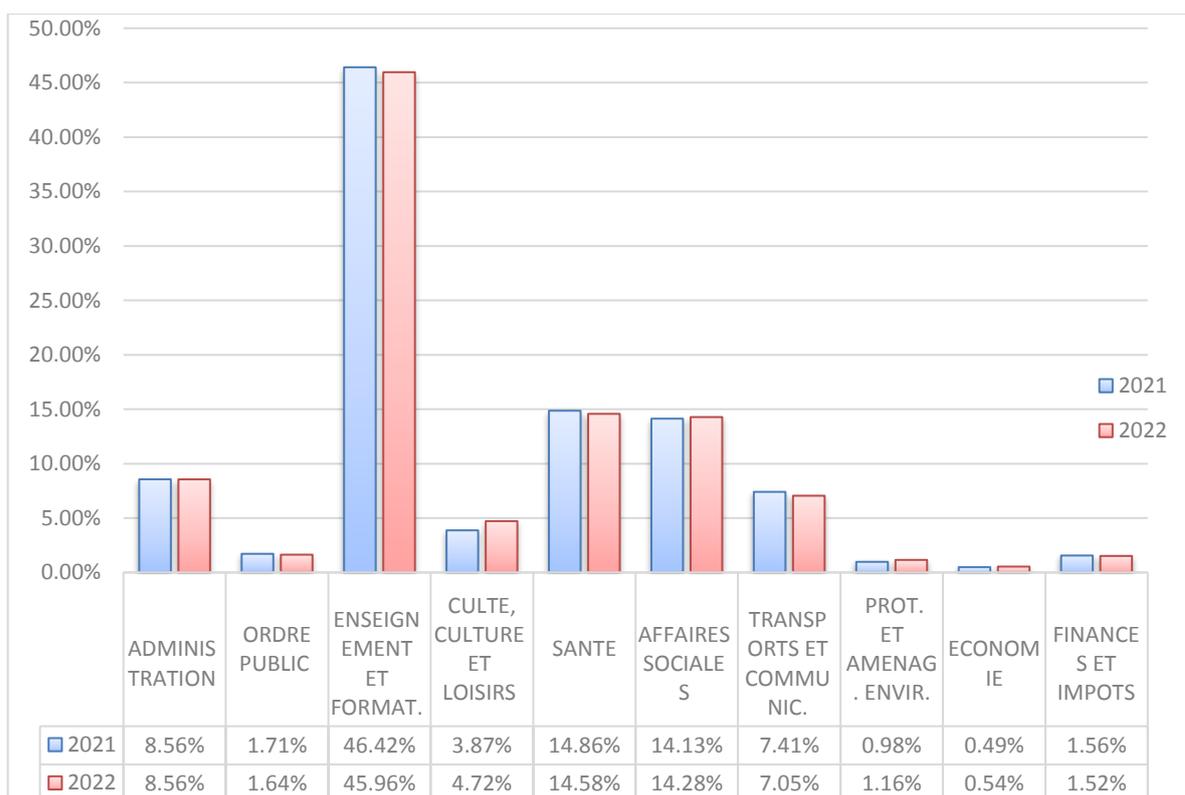
- Conforme au budget

9. Finances et impôts

- Impôt sur la fortune : + CHF 190'600.00
- Impôts sur les personnes morales : + CHF 391'800
- Impôt à la source : CHF 33'300.00
- Contribution immobilière : CHF 48'900.00
- Impôt sur les prestations en capital : CHF 84'800.00
- Impôts sur les mutations : + CHF 321'900.00
- Impôts sur les gains immobiliers : + CHF 200'900.00

Pour conclure, la situation financière de notre commune est bonne à l'image de l'exercice 2021.

6.3 Répartition des charges nettes 2021 par rapport à 2022



Commentaires :

Vous constaterez que les dépenses ont été bien maîtrisées à l'image des comptes 2021.

6.4 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances**6.4.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à 20'000.00****CHF**

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Différences en %
Législatif	58 119.22	-	45 300.00	-	
Jetons de présences membres des commissions et scrutateurs	2 185.00	-	1 800.00	-	21%
Imprimés et publication	18 506.52	-	12 500.00	-	48%
Frais de déplacements et autres frais	20 036.75	-	3 500.00	-	472%
Exécutif	156 209.70	42 218.85	191 192.20	70 500.00	
Cotisations patronales aux caisses de pension	6 249.60	-	3 200.00	-	95%
Remb. et participations de tiers	-	241.35	-	-	100%
Administration des finances et des contributions	195 359.07	38 617.43	193 700.00	36 800.00	
Remboursement des salaires	-822.25	-	-	-	100%
Pertes sur créances	621.60	-	-	-	100%
Imputations internes pour prestations de services	2 548.40	-	1 700.00	-	50%
Services généraux, autres	467 880.18	94 526.40	482 420.00	95 600.00	
Remboursement des salaires	-636.00	-	-	-	100%
Autres charges du personnel	9 378.60	-	5 900.00	-	59%
Imprimés et publication	13 880.35	-	11 400.00	-	22%
Primes d'assurances de choses	17 505.65	-	14 200.00	-	23%
Mensualités de leasing	247.20	-	-	-	100%
Préavis des services de l'Etat	11 174.35	-	9 000.00	-	24%
Attribution à la réserve personnel	1 122.00	-	-	-	100%
Immeubles administratifs	233 670.40	70 125.55	278 930.05	66 400.00	100
Pertes sur créances effectives	320.00	-	-	-	100%
Questions juridiques	171 166.45	24 344.55	177 850.00	27 200.00	
Emoluments cantonaux (cartes d'identité)	6 623.60	-	5 000.00	-	32%
Imputations internes pour prestations de services	385.00	-	-	-	100%
Service du feu	125 249.85	130 211.10	153 638.60	121 500.00	100
Pertes sur créances	1 545.10	-	-	-	100%
Attribution à la réserve personnel	200.00	-	-	-	100%
Défense militaire	7 650.80	-	7 800.00	-	
Défense civile	22 349.50	6 336.65	16 415.80	5 150.00	
Salaires du personnel de conciergerie	696.00	-	500.00	-	39%
Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.35	-	-	-	100%
Electricité, eau, combustible	10 226.10	-	1 100.00	-	830%
Ecole primaire I (école enfantine)	251 389.65	-	252 811.65	-	
Ecole Primaire II	1 206 823.45	6 760.00	1 204 806.65	-	
Denrées alimentaires	93.00	-	-	-	100%
Prestations de services de tiers	4 455.00	-	2 000.00	-	123%
Entretien des machines et appareils	1 627.95	-	1 000.00	-	63%
Bâtiments scolaires	997 025.65	150 651.95	983 192.00	143 217.65	

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Différences en %
Remboursement des salaires	-1 964.15	-	-	-	100%
Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 893.30	-	4 000.00	-	22%
Frais de téléphone et internet	2 382.50	-	800.00	-	198%
Contrats de maintenance	12 709.75	-	6 400.00	-	99%
Imputations internes pour prestations de services	9 314.70	-	5 600.00	-	66%
Accueil de jour (AES)	236 985.20	227 492.30	214 165.00	195 800.00	
Remboursement de salaires du personnel administratif	-6 595.00	-	-	-	100%
Attribution à la réserve AES	6 133.35	-	-	-	100%
Attribution à la réserve personnel	6 166.95	-	-	-	100%
Scolarité obligatoire, non mentionnée ailleurs	416 542.75	148 924.05	382 708.00	123 598.00	
Autres charges	11 930.75	-	5 500.00	-	117%
Pertes sur créanciers effectives	1.40	-	-	-	100%
Manifestations scolaires (lotos)	43 275.35	-	22 000.00	-	97%
Conservation des monuments historiques	4 909.00	700.00	5 120.00	500.00	
Attribution aux legs (chapelle de Mossel)	700.00	-	-	-	100%
Musique et théâtre	12 403.05	-	14 801.75	-	
Imputations internes pour prestations de services	504.65	-	-	-	100%
Sport	490 302.80	98 380.00	515 568.05	100 050.00	
Dons aux sociétés sportives	7 102.50	-	5 000.00	-	42%
Remboursement à l'ACSU	4 738.45	-	-	-	100%
Loisirs	69 028.95	214.15	87 700.00	15 900.00	
Entretien parcs et zones de loisirs	12 330.80	-	10 000.00	-	23%
Hôpitaux	10 057.60	-	12 169.30	-	
Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	1 024 930.85	-	1 017 164.80	-	100
Soins ambulatoires	485 993.30	-	485 993.30	-	100
Services de sauvetage	26 280.10	-	51 714.10	-	100
Service médical des écoles	34 685.20	27 790.55	36 500.00	28 200.00	100
Pertes sur créances effectives	1 486.50	-	-	-	100%
Santé publique non mentionnée ailleurs	-	-	-	-	
Réductions de primes	-	-	-	-	100
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	917 755.75	-	913 393.15	-	100
Assurance-vieillesse et survivants AVS	4 572.75	2 774.40	-	2 700.00	100
Part. communale à l'AVS personnes au social	4 572.75	-	-	-	100%
Prestations aux familles	274 435.10	61 469.00	262 961.60	61 700.00	
Traitement du personnel de conciergerie	6 859.25	-	4 430.00	-	55%
Imputations internes pour prestations de services	3 095.00	-	300.00	-	932%
Imputations internes pour prestations de services	563.00	-	300.00	-	88%
Aide matérielle	96 707.75	4 202.80	47 986.00	-	
Part à LASoc, aides matérielles et MIS	83 220.00	-	30 411.00	-	174%
Imputation internes pour prestations de services	4 880.60	-	-	-	100%
Assistance, non mentionnée ailleurs	117 808.25	-	347 285.95	-	
Frais d'interv.victimes par infraction	7 735.80	-	6 246.75	-	24%
Routes cantonales	-	-	-	-	
Routes communales	772 863.60	263 205.80	763 061.40	247 170.00	
Remboursement de salaires du traitement	-285.10	-	-	-	100%
Achat de carburant	10 664.45	-	8 500.00	-	25%
Attribution à la réserve personnel	200.00	-	-	-	100%
Approvisionnement en eau	613 970.18	613 970.18	501 340.00	501 340.00	

Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Différences en %
Acquisition de logiciel	12 089.35	-	6 300.00	-	92%
Achats d'eau à l'association régionale	153 867.85	-	125 000.00	-	23%
Honoraires conseillers externes (règlement)	144.00	-	-	-	100%
Pertes sur créances effectives	258.15	-	-	-	100%
Réduction de l'impôt préalable TVA	17 632.60	-	2 000.00	-	782%
Attribution au financement spécial maintien	158 103.00	-	34 325.60	-	361%
Attribution à la réserve personnel	500.00	-	-	-	100%
Traitement des eaux usées	568 805.00	568 805.00	513 558.20	513 558.20	
Electricité	1 253.40	-	-	-	100%
Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	31 225.00	-	24 350.00	-	28%
Attribution au financement spécial équilibre du compte FSEC	82 944.95	-	-	-	100%
Participation aux frais des associations EVMC et EMB	35 087.40	-	25 600.00	-	37%
Attribution à la réserve personnel	300.00	-	-	-	100%
Imputations internes pour prestations de services	21 950.45	-	14 300.00	-	53%
Gestions des déchets	301 529.80	301 529.80	322 100.00	299 400.00	
Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Différences en %
Salaires du personnel	14 225.85	-	11 800.00	-	21%
Cotisations patronales aux assurances accidents	192.70	-	150.00	-	28%
Formation et perfectionnement du personnel	1 430.00	-	-	-	100%
Pertes sur créances	1 172.25	-	-	-	100%
Attribution au financement spécial déchets	14 111.41	-	-	-	100%
Autre lutte contre la pollution de l'environnement	1 736.30	-	1 400.00	-	
Imputations internes pour prestations de services	1 496.30	-	500.00	-	199%
Cimetières, crématoires	34 193.80	21 242.55	48 190.20	24 600.00	
Prestations de services de tiers photocopies et affranch.	62.90	-	-	-	100%
Dédommagements aux communes	8 834.85	-	-	-	100%
Aménagement du territoire	90 933.55	-	102 550.00	-	
Attribution à la réserve personnel	600.00	-	-	-	100%
Sylviculture	9 177.40	-	14 350.00	-	
Imputations internes pour prestations de services	2 185.45	-	500.00	-	337%
Tourisme	25 647.90	-	25 319.80	-	
Imputations internes pour prestations de services	828.10	-	500.00	-	66%
Industrie, artisanat et commerce	19 983.30	-	11 720.35	-	
Promotion économique par l'Association régionale	19 983.30	-	11 720.35	-	71%
Réévaluations sur créances	-25 000.00	-	-	-	100%
Pertes sur créances effectives	57 282.14	-	-	-	100%
Pertes sur créances	793.75	-	-	-	100%
Intérêts	168 802.15	47 115.45	132 000.00	41 050.00	
Perte sur créances	16.95	-	-	-	100%
Bonification d'intérêts sur impôts	80 913.25	-	50 000.00	-	62%
Immeubles du patrimoine financiers	65 953.00	118 409.95	61 000.00	135 900.00	100
Eaux, énergie, combustibles	6 552.40	-	2 600.00	-	152%
Pertes réalisées sur bâtiments PF	17 044.60	-	-	-	100%

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

6.4.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 20'000.00

Compte	Désignation	Exercice 2022		Budget 2022		Différences comptes/budg t 2022	Différences en %	Explicatifs
		Charges	Revenus	Charges	Revenus			
2196	Cercle scolaire intercommunal							
2196.3199.00	Manifestations scolaires (lotos)	43 275.35	-	22 000.00	-	21 275.35	97%	Les manifestations scolaires lotos... avaient été supprimées durant la période Covid et nous avons mis au budget un petit montant par prudence. A prendre en relation avec le compte 2196.4309.00
572	Aide matérielle							
5720.3611.00	Part à LASoc, aides matérielles et MIS	83 220.00	-	30 411.00	-	52 809.00	174%	charge liée cantonale
7101	Approvisionnement en eau							
7101.31320.01	Achats d'eau à l'association régionale	153 867.85	-	125 000.00	-	28 867.85	23%	En 2022, nous avons rencontré une période de sécheresse et nos sources n'ont pas réussi à alimenter les ménages. De ce fait, nous avons acheté l'eau à l'AGSO
7101.3510.00	Attribution au financement spécial maintien	158 103.00	-	34 325.60	-	123 777.40	361%	Ce montant a été fixé lors de l'établissement du nouveau règlement sur l'eau potable, nous n'en avons pas tenu compte lors de l'établissement du budget.
9100	Impôts communaux ordinaires							
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	57 282.14	-	-	-	57 282.14		Nous ne prévoyons jamais les pertes sur débiteurs lors de l'établissement du budget
961	Intérêts							
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	80 913.25	-	50 000.00	-	30 913.25	62%	Les contribuables ont le choix de payer leurs acomptes en une seule mensualité et bénéficier d'un escompte pour versement anticipé de 2%. Lors de l'établissement des décomptes 2021, nous constatons que plus de contribuables ont choisi cette option.

Commentaires :

Les principales différences concernent les pertes sur débiteurs que nous ne budgétions pas et des attributions aux financements spéciaux pour l'équilibre des chapitres environnementaux.

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

(Généré automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	1 303 241.55	-	4 914 714.45	-	444 886.50	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	22 084.35	-	86 157.70	-	55 265.70	-
5	Total dépenses	1 325 325.90	-	5 000 872.15	-	500 152.20	-

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	342 697.80
61	Remboursement de tiers	-	551 979.00	-	550 000.00	-	280 000.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	1 336 535.15	-	2 181 242.95	-	201 352.35
6	Total recettes	-	1 888 514.15	-	2 731 242.95	-	824 050.15

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	1 818 514.25	-	2 731 242.95	-	817 362.15	-
690	Report au bilan des recettes	-	1 255 326.00	-	5 000 872.15	-	493 464.20

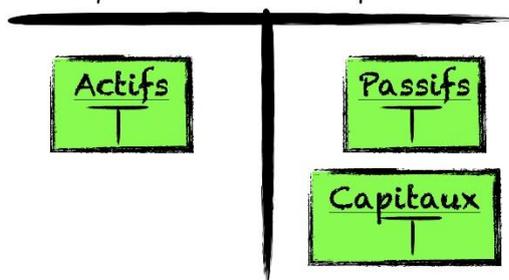


8. Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

		1.1.2022	31.12.2022
1	ACTIF	54 886 112.08	53 785 176.97
10	Patrimoine financier	10 463 802.01	9 534 726.05
100	Disponibilités et placements à court terme	3 878 812.87	2 035 227.05
101	Créances	-6 493 513.86	-4 443 468.25
104	Actifs de régularisation	9 980 902.30	9 362 206.95
107	Placements financiers à long terme	10 200.00	10 200.00
108	Immobilisations corporelles PF	3 087 400.70	2 570 560.30
14	Patrimoine administratif	44 422 310.07	44 304 990.27
140	Immobilisations corporelles PA	44 232 488.62	44 138 360.97
142	Immobilisations incorporelles PA	116 261.45	93 069.30
145	Participations, capital social PA	73 560.00	73 560.00
2	PASSIF	54 886 112.08	53 839 716.32
20	CAPITAUX DE TIERS	30 437 469.00	28 292 954.93
200	Engagements courants	476 014.35	663 227.85
201	Engagements financiers à court terme	50 043.25	44 563.48
204	Passifs de régularisation (RG)	215 240.65	196 598.00
205	Provisions à court terme	156 090.15	93 021.65
206	Engagements financiers à long terme	29 041 202.35	27 292 913.95
208	Provisions à long terme	496 948.25	-
209	Engagements envers les financements spéciaux	1 930.00	2 630.00
29	Capital propre	24 448 643.08	25 546 761.29
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 504 602.72	2 646 701.50
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
293	Préfinancements	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	8 212 844.07	7 300 306.22
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
299	Excédent ou découvert de bilan	13 731 196.29	15 599 753.67

L'équation comptable fondamentale
(exprimée à l'aide des comptes en T)



Manuel de gestion-réflexion / Christian Labour

9. Tableau des flux de trésorerie

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	1 868 557.38
33	Amortissement du patrimoine administratif	1 339 486.60
351	Attributions aux financements spéciaux	255 159.36
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-113 060.58
3441	Perte sur patrimoine financier	17 044.60
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-173 847.25
389	Attributions aux capitaux propres	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-912 538.25
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 280 801.86
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-2 050 045.61
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	618 695.35
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	187 213.50
201	Variation des engagements financiers à court terme	-5 479.77
204	Variation des passifs de régularisations	-18 642.65
205	Variation des provisions à court terme	-63 068.50
208	Variation des provisions à long terme	-496 948.25
209	Variation des engagements des financements spéciaux	700.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-1 827 575.93
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	1 818 514.25
6900	Dépenses d'investissement	-1 255 326.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		563 188.25
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	-2 860 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-2 860 000.00
VARIATION DE TRESORERIE		-1 843 585.82
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3 878 812.87
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 035 227.05
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-1 843 585.82

10. Annexes aux comptes annuels

10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 504 602.72	Attributions aux FS, capitaux propres			255 159.36	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	2 646 701.50
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 530 958.30	35	FSMV obligatoire selon la loi	158 103.00	45	Prélèvement pour équilibrer le compte	113 060.58	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 576 000.72	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	688 361.40	35	Pour équilibrer le compte	82 944.95	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	771 306.35	
29003	Financement spécial, élimination des déchets	285 283.02	35	Pour équilibrer le compte	14 111.41	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	299 394.43	

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	8 212 844.07	3300.60	Correctif amortissements véhicule	0.40	4895.00	Prélèvement 1/10 (2022)	912'538.25	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	7 300 306.22

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	389		0.00	489		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00	
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	12 268 998.89	Bénéfice 2021 et 2022			3 330 754.78				299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	15 599 753.67
29990	Compte général	12 268 998.89	29900	Excédent (+)	3 330 754.78	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	15 599 753.67	

10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20500.00	Provision traitement du personnel	95 756.50	9 088.95		78 290.80	26 554.65	Heures supplémentaires au 31.12.2022 du personnel
20550.00	Provision à court terme pour AES	60 333.65	6 133.35			66 467.00	Subventions pour augmentation de places d'accueil à l'accueil extrascolaire, en provision pour futurs travaux
20920.00	Legs en faveur de la chapelle de Mossel	1 930.00	700.00			2 630.00	Produits des bougies à la chapelle de Mossel

208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20860.00	Provisions à longs termes prévoyance personnel Etat	496 948.25			496 948.25		Dissolution au 31.12.2022

Total des provisions à court terme	158 020.15	15 922.30	0.00	78 290.80	95 651.65
Total des provisions à long terme	496 948.25	0.00	0.00	496 948.25	0.00
Total des provisions	654 968.40	15 922.30	0.00	575 239.05	95 651.65

10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12
Groupement de communes selon article 121 Lcom						
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		60 988 582.60	L	Communes glânoises	8 112 041.10
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile et ambulances		35 321 806.32	L	Communes glânoises	4 698 124.35
Association du Centre Sportif et culturel d'Ursy	Centres sportifs		-	L	Commune de Montet	-
Association Glâne Sud-Ouest (AGSO)	Adduction d'eau		-	L	Communes de Montet, Siviriez et Rue	-
VOG _Association régionale pour l'épuration de eaux usées	Traitement des eaux usées		23 933 926.00	L		4 059 194.00
EVMC_Association intercommunale pour l'épuration des eaux	Traitement des eaux usées		-	L	Communes de Montet et Chavannes-s-Moudon	-
APGS_Association Pompiers Glâne-Sud	Défense incendie		1947689.46	L	Communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet et Rue	962 162.10
Syndicats de communes selon article 123 Lcom						
Personnes morales de droit privé						
Société simple, en nom collectif ou commandite						
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales						

10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par les garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Raiffeisen Moléson	Cautonnement crèche le Bourillon	Cautonnement d'un montant de CHF 50'000.00 avec amortissement annuel de CHF 3'000.00. Solde au 31.12.2022 CHF 42'600.00	0	
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				
Fricode, Fribourg	Leasing	Photocopieur Centre Scolaire, Ursy, contrat n° 5001578 durée 60 mois du 01.10.2020 au 30.09.2025	2 568.00	
Nets Suisse SA, Gland	Leasing	Terminal pour paiement par cartes de débit ou crédit. Contrat à durée indéterminée dès le 05.04.2022	247.20	

10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		55 882 463.47	-10 428 808.45	44 232 488.62	-1 316 294.45	0.40	0.00	1 222 166.40	44 138 360.97
1400	Terrains (bâti et non bâti)	6 065 604.00	0.00	6 065 604.00	0.00	0.00	0.00	21 540.00	6 087 144.00
1401	Routes et voies de communication	8 140 412.55	-2 141 577.25	5 998 835.30	-204 427.60	0.00	0.00	0.00	5 794 407.70
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	7 111 050.25	-1 800 600.60	5 310 449.65	-146 442.55	0.00	0.00	1 655 001.25	6 819 008.35
1404	Bâtiments	29 344 510.37	-5 507 705.90	23 836 804.47	-882 986.25	0.00	0.00	188 976.40	23 142 794.62
1405	Forêts	912 240.00	0.00	912 240.00	0.00	0.00	0.00	0.00	912 240.00
1406	Biens meubles	1 434 638.75	-977 924.70	456 714.05	-82 438.05	0.00	0.00	0.00	374 276.40
1407	Installations en construction	1 651 841.15	0.00	1 651 841.15	0.00	0.00	0.00	-643 351.25	1 008 489.90
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		431 162.15	-241 340.70	189 821.45	-23 192.15	0.00	0.00	0.00	166 629.30
1420	Logiciels	148 102.50	-89 266.25	58 836.25	-15 304.95	0.00	0.00	0.00	43 431.30
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	209 499.65	-152 074.45	57 425.20	-7 887.20	0.00	0.00	0.00	49 538.00
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2022
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		431 162.15	-241 340.70	189 821.45	-23 192.15	0.00	0.00	0.00	166 629.30
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	73 560.00	0.00	73 560.00	0.00	0.00	0.00	0.00	73 560.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		3 087 400.70	0.00	3 087 400.70	0.00	0.00	550 000.00	33 159.60	2 570 560.30
1080	Terrains non bâtis	1 378 668.75	0.00	1 378 668.75	0.00	0.00	0.00	9 160.80	1 387 829.55
1084	Bâtiments	1 708 731.95	0.00	1 708 731.95	0.00	0.00	550 000.00	23 998.80	1 182 730.75
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-5 435 942.05	1 324 739.70	-4 111 202.35	173 847.25	0.00	0.00	-1 285 558.85	5 222 913.95
2068	Subventions d'investissement passif	-5 435 942.05	1 324 739.70	-4 111 202.35	173 847.25	0.00	0.00	-1 285 558.85	5 222 913.95



immobilisations

11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

(Généré automatiquement par le système informatique)

INDICATEURS FINANCIERS MCH2			
		2022	2021
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	●	331%	● 335%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	●	0%	● 0%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	●	0%	● 0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	●	277%	● 271%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	●	10%	● 4%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	●	9%	● 10%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	●	9 247.30	● 9 075.85
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	●	15%	● 13%

Commentaires :

Voici les indicateurs financiers et vous constaterez que de nombreux signaux sont entre l'orange et le rouge soit :

- Le taux d'autofinancement
- Le degré d'autofinancement
- La dette brute par rapport aux revenus
- Le part du service de la dette
- La dette nette par habitants en francs
- Le degré d'autofinancement

La commune d'Ursy a investi dans la construction d'un centre scolaire ce qui a provoqué un endettement. Sur tous les indicateurs en rouge vous pourrez constater l'effet des investissements régionaux qui doivent être pris en compte. L'endettement au 31.12.2022 auprès de nos associations régionales s'élève à CHF 17'831'521.55. Si nous n'imputons pas ces engagements hors bilan, tous les signaux seraient entre l'orange et le vert sauf le degré d'autofinancement ce qui reflète l'image des comptes 2022.



12. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_des_finances_2020.pdf

Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_tarifaire_de_l_eau_potable.pdf

Règlement tarifaire de l'eau potable

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_tarifaire_de_l_eau_potable.pdf

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_relatif_a_l_evacuation_et_a_l_epuration_des_eaux.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_dechets.pdf

Règlement communal du cimetière

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_du_cimetiere.pdf

Règlement communal relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_chapelle_funeraire.pdf

Règlement communal relatif au service de défense contre l'incendie

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_service_du_feu.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/2018_Reglement_sur_les_chiens.pdf